



Donation immobilière aux enfants

Par **CHAGNOLLEAU KAREN**, le **04/10/2016** à **15:31**

Bonjour,

Les parents de mon conjoint veulent faire une donation d'une maison leurs enfants. Il compte racheter les parts à son frère et aux enfants de son autre frère décédé.

Les parents veulent garder une partie pour eux (en usufruit ?). La maison vaut 215 000 euros et mes beaux-parents ont plus de 81 ans.

Quelle est la meilleure solution pour tout le monde et la moins onéreuse pour nous ce qui permettrait de faire les travaux.

Mon conjoint aimerait habiter la maison de suite et faire les travaux (environ 100 000 euros).

Au décès des parents que se passe t il pour leur part restante?

Cordialement